EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°53/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le vendredi 18 octobre 2019

<u>Présents</u>: M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés: M. BOUSSAT André, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS, Mme Odile PIC donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.

Secrétaire de séance : M. Henri SANCHEZ.

<u>Objet</u>: Dématérialisation des données de l'État Civil entre la Commune et l'INSEE – Adhésion au dispositif de la transmission via l'application AIREPPNET – Approbation de la convention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le cadre du développement de l'administration électronique l'INSEE propose un partenariat entre la Commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'État Civil.

Pour effectuer cette transmission la Commune utilisera le système dénommé Alimentation Informatisée du Répertoire des Personnes Physiques par interNET (AIREPPNET).

Cette application élaborée par l'INSEE est mise à disposition des Communes via un portail internet.

Afin d'envoyer les données État Civil selon un mode dématérialisé il convient de signer une convention.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 25 octobre 2019

